

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE FPH

Lundi 15 décembre, une première réunion s'est tenue au Ministère avec la Direction Générale de l'Organisation des Soins sur la mise en place de Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Hospitalière.

L'application était initialement prévue au 1er janvier 2026, puis faisant l'objet d'un report proposé dans la version du PLFSS 2026 soumise aux débats parlementaires, son application est finalement prévue au 1er janvier 2027.

Cela pose donc un problème de faisabilité dans de bonnes conditions puisqu'il apparaît parfaitement impossible de la mettre en place aussi rapidement sans bâcler les discussions indispensables sur un sujet si sérieux.

Quel calendrier fixé par la DGOS ?



Janvier - février 2026	4 réunions de négociations
mars 2026	Avis au Conseil Supérieur de la FPH puis saisine du Conseil d'Etat
mai 2026	Publication des textes réglementaires et Préparation des appels d'offre
juin 2026	Lancement des appels d'offre
oct. 2026	Attribution des appels d'offre
Novembre-Décembre 2026	Adhésion des agents au nouveau régime de complémentaire santé
janv. 2027	Validation au parlementaire et entrée en vigueur au 1er janvier 2027

Quelles hypothèses avancées par le ministère ?

La DGOS annonce vouloir travailler sur le panier de soins dans le cadre d'un accord collectif national avec une enveloppe budgétaire représentant (au minimum) 50% du panier de soins négocié sur la base du coût moyen :

- Soit de contrat collectif obligatoire
- Soit de contrat individuel sans obligation d'adhésion

PAS DE BUDGET PRÉVU POUR L'INSTANT !

La CGT revendique :

- L'augmentation du nombre de réunions de négociations.
- La renégociation par le haut des articles L.722-1 et 722-2 du CGFP pour une réelle gratuité des soins pour tous les agent-es de la FPH dans leur établissement, dans les autres établissements et en médecine de ville.
- Un chiffrage des différents scénarios possibles.
- La sanctuarisation du CGOS.
- Un travail sur la reconnaissance des maladies professionnelles et les accidents de travail.
- Le fléchage d'un financement à la hauteur des besoins.



et le 100% Sécu !!

Dans les discussions à venir, la CGT :

- Restera vigilante et gardera en tête les nombreux écueils constatés lors de la mise en œuvre de la PSC dans les autres versants de la Fonction Publique (exemple actuel de l'éducation Nationale) ;
- N'acceptera jamais de laisser ce « marché » colossal. (1,2 millions de contrats) pour les actifs, sans les ayant droits et les retraité.es, à l'appétit féroce des charognards de l'assurantiel privé lucratif ;
- Ne tolérera aucun garantie au rabais dans les contrats qui seront proposés !



CONTACTEZ-NOUS !